

La DRIEA

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Île-de-France

Janvier 2018



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Île de France

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) relève de deux ministères, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires. Elle conduit la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de transports, d'aménagement durable, d'habitat et d'urbanisme, sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris.

S'appuyant sur une transversalité des approches, la DRIEA accompagne les acteurs locaux sur des enjeux forts tels que l'aménagement des territoires, la modernisation et la sécurité des transports, la promotion de l'innovation, et la transition énergétique.

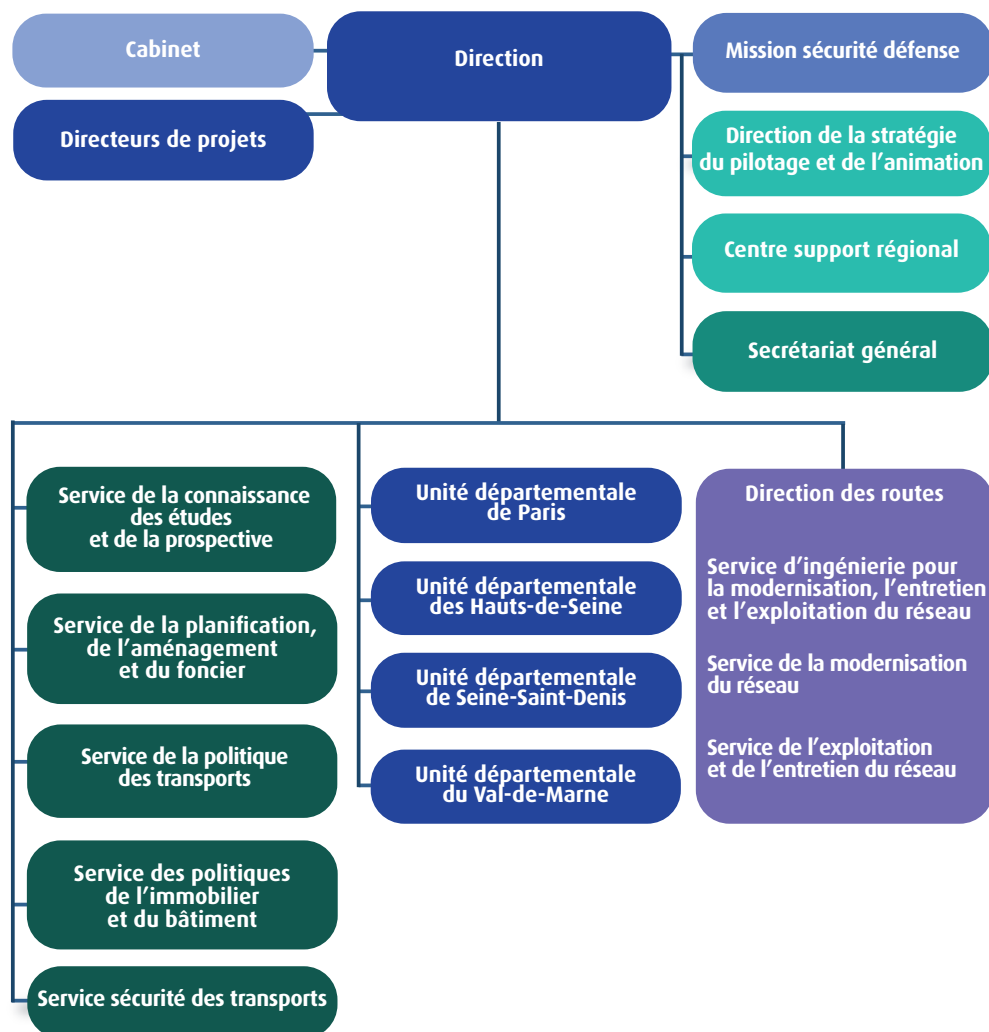
La DRIEA apporte un éclairage régional indispensable pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous les franciliens. Dans le cadre du Grand Paris, la DRIEA mobilise à la fois la politique des transports et la politique de l'aménagement afin de concevoir un territoire accueillant, moderne et inscrit dans le développement durable.

Elle est fortement engagée dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le caractère régional et interdépartemental de la DRIEA lui permet d'assurer avec efficacité ses missions d'élaboration des politiques publiques, d'en assurer le pilotage, la coordination et l'exécution.

La DRIEA c'est...

- 1 898 collaborateurs
- 4 unités départementales :
 - 75 Paris ;
 - 92 Hauts-de-Seine ;
 - 93 Seine-Saint-Denis ;
 - 94 Val-de-Marne.
- 1 direction des routes
- 5 services régionaux
- 3 services d'appui





Accompagner les territoires pour un aménagement durable et innovant

La DRIEA facilite l'aménagement sur les territoires, en intégrant les objectifs d'innovation, de durabilité et de transition écologique. Elle répond aux enjeux nationaux par son expertise, sa connaissance et la mobilisation d'outils opérationnels.

● Répondre aux enjeux de l'aménagement en Île-de-France

Construire des logements

Les directions et les services de la DRIEA mettent en œuvre le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en accompagnant les collectivités territoriales et en utilisant l'ensemble des outils dont dispose l'État.

- ~ Mobiliser le foncier de l'État.
- ~ Soutenir et accompagner des projets publics et privés.
- ~ Veiller à la cohérence de l'application des documents d'urbanisme dans les collectivités locales et au respect de la législation.

Favoriser la croissance et l'emploi en garantissant l'équilibre du territoire francilien

- ~ Veiller à la bonne application du Schéma directeur de la région Île-de-France.
- ~ Délivrer des agréments pour l'immobilier d'entreprise.
- ~ Liquider la taxe pour la création de bureaux, de commerces et d'entrepôts (TCBCE).
- ~ Contribuer au développement de logements au plus près des lieux de transports reliant les zones d'emploi.

Promouvoir les enjeux régionaux par son expertise et ses connaissances

La DRIEA produit des études, expertises et analyses qui permettent d'éclairer la mise en œuvre des politiques d'aménagement portées par l'État et les collectivités territoriales. Elle entretient des partenariats étroits avec les observatoires franciliens tels que l'Observatoire régional du foncier (ORF), l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise en Île-de-France (ORIE) et l'Observatoire des mobilités.

● Faciliter l'aménagement sur les territoires à enjeux nationaux grâce à des outils opérationnels

Dans le cadre de réalisations d'aménagements complexes sur des sites à fort potentiel, la DRIEA s'engage, pour faire émerger les projets. Ses directions et services favorisent une gouvernance partenariale, détaillent les procédures et les modalités de mise à disposition des outils de l'État et de ses opérateurs aux partenaires signataires.

- ~ **Les opérations d'intérêt national** : les OIN permettent à l'État d'exercer les principales compétences d'urbanisme et d'aménagement sur des périmètres jugés stratégiques.
- ~ **Les contrats d'intérêt national** : l'État, les collectivités et leurs aménageurs s'engagent ensemble pour faire émerger des projets d'aménagement ambitieux sur des sites à fort potentiel.
- ~ **Le contrat de plan État-Région** : le volet territorial du CPER 2015-2020 fixe les moyens mis en place pour accompagner les investissements en Île-de-France d'ici 2020.

● Promouvoir l'innovation et la transition écologique pour améliorer l'attractivité et le cadre de vie francilien

La DRIEA met en œuvre les orientations stratégiques de l'État dans le domaine du bâtiment en :

- ~ portant la politique de l'accessibilité et en veillant au respect des règles de la construction ;
- ~ soutenant les filières biosourcées et environnementales dans le bâtiment ;
- ~ consolidant et en encourageant des actions en faveur de la rénovation thermique.

La DRIEA accompagne et anime les territoires répondant aux appels à projets innovants tels que Écocité, Écoquartiers, Territoire à énergie positive, Inventons la Métropole du Grand Paris et Airlab afin de faire émerger des opérations d'aménagement durables et innovantes.



Améliorer les mobilités durables

La DRIEA produit des documents de planification et de stratégie des transports afin de définir les principes d'organisation des déplacements de personnes, des transports de marchandises, de la circulation et du stationnement. Elle est chargée, sous l'autorité du préfet de région d'Île-de-France, de programmer et de répartir les moyens consacrés par l'État aux politiques des transports, et moderniser le réseau routier national non concédé d'Île-de-France.

● Révolutionner les transports urbains

Le nouveau Grand Paris des transports : l'État et les collectivités portent conjointement un grand projet de modernisation et d'extension des transports en Île-de-France, qui devrait être réalisé progressivement d'ici 2030. Repenser le réseau des transports, c'est le rendre plus performant, l'inscrire dans la dynamique des territoires et mieux répondre aux besoins quotidiens des usagers.

- **Un réseau existant modernisé** : les travaux de modernisation concernent les gares actuelles les RER et les transiliens afin d'améliorer les conditions de circulation des voyageurs, d'offrir une meilleure qualité de service, de renforcer la sécurité.
- **Un réseau plus développé** : il s'agit de mettre en œuvre des projets qui permettent une extension du réseau existant, tels que la modernisation et le prolongement du RER E (EOLE) jusqu'à Mantes-la-Jolie ou le prolongement de la ligne 11 jusqu'à la station du RER E Rosny Bois-Perrier sur le territoire de Rosny-sous-Bois, ainsi que la création de nouvelles lignes de tramways et de bus à haut niveau de service.
- **Les gares existantes adaptées aux interconnexions avec les lignes du Grand Paris Express** : il s'agit d'articuler les lignes nouvelles du Grand Paris Express avec le réseau ferroviaire francilien existant afin de garantir le fonctionnement cohérent de l'ensemble du système de transport francilien. Au delà des interconnexions indispensables, il s'agit de favoriser l'intermodalité en rendant les gares accessibles aux piétons, aux vélos et aux bus.

● Mener des projets ferroviaires pour améliorer le trafic interrégional de voyageurs

Afin de renforcer les liaisons avec les autres régions françaises et de favoriser les transports durables, l'État investit en partenariat avec la Région Île-de-France pour améliorer le réseau ferré et développer les grandes gares franciliennes. Ainsi des projets de modernisation voient le jour comme celui sur la ligne Paris-Troyes dont le protocole de financement a été signé en 2016. D'autres grands projets, visant à l'amélioration des services, sont à l'étude, notamment pour ce qui concerne la gare de Lyon et la gare Saint-Lazare.

● Favoriser le report modal dans le fret et la logistique

- **Répondre aux enjeux de la logistique** : à partir du dossier d'orientations stratégiques « fret et logistique » approuvé en 2012, et du Schéma directeur régional d'Île-de-France, l'État s'attache à un développement cohérent de la logistique à l'échelle des territoires qui puisse favoriser le report modal.
- **Développer le trafic fluvial et l'activité portuaire francilienne** : il s'agit d'une part d'améliorer la liaison au sein de l'*hinterland* des grands ports maritimes du Havre et de Rouen, et d'autre part d'assurer l'émergence d'offres logistiques multimodales compétitives permettant de desserrer la pression qu'exerce le transport routier de marchandises.

● Moderniser le réseau routier national non concédé en Île-de-France

La direction des routes de la DRIEA :

- concrétise les opérations de modernisation du réseau routier national inscrites au **Contrat de plan État-Région 2015 - 2020** (traiter les points de congestion ; favoriser l'intégration des infrastructures dans leur environnement, en particulier la suppression de certains « points noirs » bruit routiers ; améliorer le fonctionnement et optimiser les caractéristiques du réseau structurant) ;
- poursuit le **développement des voies dédiées aux bus sur autoroutes** pouvant être ouvertes aux taxis et au covoiturage ;
- accompagne les projets portés par les collectivités, visant à l'amélioration de l'accès au réseau magistral depuis les voiries locales.



Assurer la sécurité des transports

La DRIEA a pour mission d'assurer des conditions de transports les plus sûres possibles en toutes circonstances et de coordonner l'action de prévention des risques.

● Entretien et exploitation le réseau routier national non concédé en Île-de-France

- ~ Investir pour **améliorer la sécurité des usagers, les conditions de circulation et préserver le patrimoine routier** (réhabilitation de « chaussées » ; veille à la pérennité des 1 200 ouvrages d'art ; renouvellement des glissières de sécurité; modernisation des tunnels).
- ~ Garantir la **continuité des déplacements et les conditions de sécurité des usagers et des intervenants** (assurer l'information des usagers avec l'application Sytadin ; surveillance du réseau 24h/24).

● Améliorer l'éducation et la sécurité routières

La DRIEA :

- ~ met en œuvre **la politique d'éducation routière** notamment en organisant l'examen du permis de conduire ;
- ~ homogénéise **les pratiques d'examen du permis de conduire sur les territoires franciliens** ;
- ~ conduit **la modernisation des centres d'examen du permis de conduire**.

Elle définit et applique, sous l'autorité du préfet de région et du préfet de police, les orientations régionales de la politique de sécurité routière. Elle valorise les données qu'elle recueille et rend compte de l'accidentalité routière régionale et départementale pour le compte des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

● Contrôler les transports terrestres

Les professionnels du transport routier de marchandises et de personnes sont soumis à une réglementation spécifique, européenne et nationale, qui dépend notamment du type d'activité exercée et du tonnage des véhicules utilisés. La DRIEA veille à la mise en application et au respect de cette réglementation.

Les opérations de contrôles effectuées par les contrôleurs de transports terrestres s'étendent à tous les types de transports routiers. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un plan régional de contrôle, établi en partenariat avec les forces en tenue. Plus de 6 000 véhicules sur route sont contrôlés chaque année.

● Sécuriser le transport fluvial

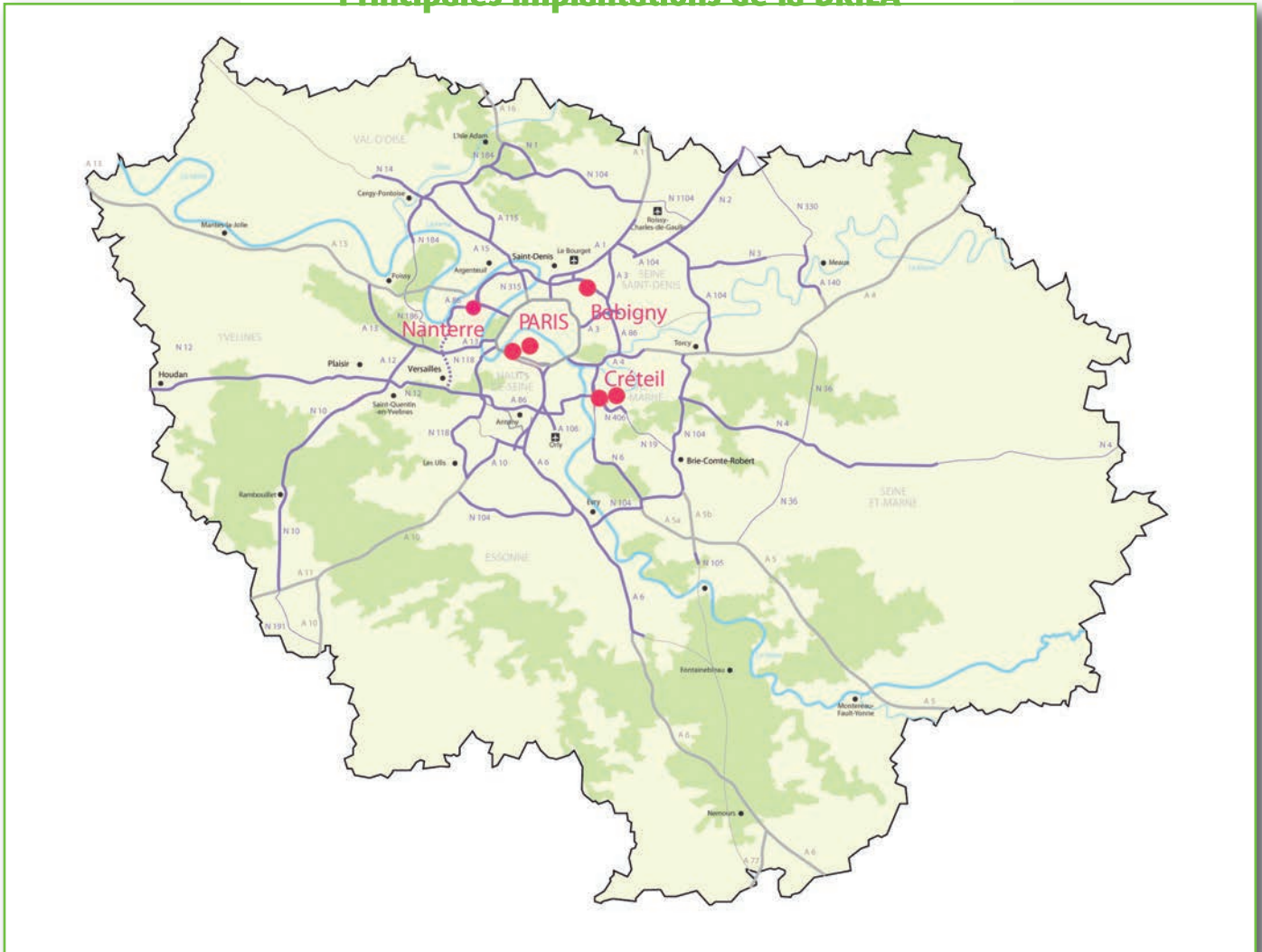
Compétente au-delà de la région Île-de-France sur tout le bassin de la Seine, elle assure :

- ~ **des missions régaliennes relatives à la sécurité des bateaux et à la capacité des conducteurs** pour le compte du préfet d'Île-de-France – préfet de Paris telles que la délivrance et la gestion des immatriculations des bateaux, l'examen théorique et pratique du permis professionnel, l'attestation radar et l'expertise des dossiers de sécurité ;
- ~ **des missions de contrôle de police de la navigation** pour le compte des préfets de départements, notamment en délivrant des titres provisoires de navigation, en participant aux contrôles conjointement avec les forces de l'ordre ou de l'inspection du travail et en indiquant des conseils et des avis en matière de police de la navigation ;
- ~ **des missions régaliennes de plaisance** pour le compte de la mission plaisance de la direction des affaires maritimes ;
- ~ **la délivrance des permis bateaux de plaisance fluviaux et maritimes** (15 000 candidats au permis mer sur 18 500 places offertes par an).

● Sécuriser le transport guidé

En Île-de-France et dans le grand quart Nord-Ouest de la France, la DRIEA apporte son concours technique aux préfets de départements responsables de la sécurité des transports publics guidés sur leur territoire de compétence. La quasi-totalité des technologies existantes de transport guidé est représentée sur cette zone. Parmi les réseaux contrôlés, figurent ceux de la RATP et du futur réseau du Grand Paris Express. 29 des 106 lignes de transport guidé urbain de notre pays se trouvent en Île-de-France. Elles supportent 59 % du trafic national.

Principales implantations de la DRIEA*



<p>Siège 21 - 23, rue Miollis 75 732 Paris Cedex 15 Téléphone : 01 40 61 80 80</p>	<p>UD 93 - Bobigny 7, esplanade Jean Moulin 93 003 Bobigny Cedex Téléphone : 01 41 60 67 00</p>
<p>UD 75 - Paris 5, rue Leblanc 75 015 Paris Téléphone : 01 82 52 51 51</p>	<p>UD 94 - Créteil 12/14, rue des archives 94 011 Créteil Cedex Téléphone : 01 49 80 21 00</p>
<p>UD 92 - Nanterre 167/177, avenue Joliot-Curie BP 102 92 013 Nanterre Cedex Téléphone : 01 40 97 29 06</p>	<p>Direction des routes 2-4-6, rue Olof Palme 94 046 Créteil Cedex Téléphone : 01 46 76 87 00</p>
<p><i>*Hors arrondissements et centres d'exploitation et d'intervention du réseau routier national non concédé.</i></p>	

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
21/23 rue Miollis
75732 PARIS cedex 15
Tél. 01 40 61 80 80

